



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil, à sa séance ordinaire du 5 mai 2009, a adopté les règlements suivants :

- | | |
|-------------|--|
| N° 2009-120 | RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN SERVICE INCENDIE |
| N° 2009-121 | RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE |
| N° 2009-123 | RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TARIF APPLICABLE AUX REMBOURSEMENTS DES DÉPENSES EFFECTUÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ |
| N° 2009-124 | RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE |

Ces règlements sont déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 8 mai 2009

JULIE LÉTOURNEAU

Directrice générale / secrétaire-trésorière